Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 029-212900591-20260224-D2026_001M-DE

Département du Finistère
Commune de Garlan

Délibération n° D2026-001 M

Séance du 24 février 2026

Date de convocation : 17/02/2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 13
Présents :9
Votants : 11

Le vingt-quatre février deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué par **Monsieur Joseph IRRIEN**, s'est réuni de manière ordinaire au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joseph IRRIEN, Maire.

Présents : IRRIEN Joseph, LE GALL Lionel, TROADEC Christine, SALIOU Jean-Paul, MALOU Mohamed, LOUEDEC Martine, DISEZ Alexandre PUIL Carine BOYENVAL Virginie

Absents : LASCAULT Sophie (pouvoir à M. IRRIEN Joseph), KERVEADOU Alfred, CHOQUER Laëtitia (pouvoir à M. SALIOU Jean-Paul), GOURVIL Thomas

Mme Carine PUIL a été élue secrétaire de séance

Vote Budget Primitif 2026 – Budget principal de la Commune

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'en raison de l'indisponibilité de l'application HELIOS, il n'est pas possible de délibération sur les Comptes Financier Uniques 2025 pour tous les budgets.

Toutefois, en accord avec le Service de Gestion Comptable des Finances Publiques de Morlaix, les résultats prévisionnels pour 2025 peuvent être repris de manière anticipée dans le budget Primitif 2026. La reprise est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel, d'un tableau d'exécution du budget et de l'état des Restes à réaliser au 31 décembre 2025.

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section investissement ainsi que la prévision d'affection sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la Commune.

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire, donne lecture des prévisions budgétaires 2026 :

1°) REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS 2025

	Fonctionnement	**Investissement**
	Réalisations	***Réalisations***
Total dépenses	842 806,67€	146 102,17€
Total Recettes	907 007,02€	312 849,22€
Résultat de l'exercice	64 200,35€	166 747,05€
Résultat antérieur reporté	90 616,07€	244 814,61€
Résultat cumulé	**154 816,42€**	**-78 067,56€**

Affectation de l'excédent de fonctionnement :

- Compte 002 recettes de fonctionnement 2026 : 39 721,88€
- Compte 001 dépense d'investissement 2026 : 78 067,56€
- Compte 1068 recettes d'investissement 2026 115 094,54€

Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 029-212900591-20260224-D2026_001M-DE

2°) BUDGET PRIMITIF 2026

Après intégration des Restes à Réaliser, le budget général primitif 2026 s'équilibre en recettes et en dépenses

Section de fonctionnement :

Dépenses	938 286,88€
Recettes	938 286,88€

Section d'investissement :

Dépenses	709 151,56€
Recettes	709 151,56€

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur l'adoption du budget primitif 2026 de la commune tel que présenté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents ou représentés exprimés :

- CONSTATE et APPROUVE la reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2025 et des Restes à réaliser,

.

- APPROUVE le Budget Primitif 2026 en fonctionnement et en investissement.

Fait à Garlan, le 24/02/2026

Carine PUIL
Secrétaire de séance

Joseph IRRIEN
Maire



Le Maire :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (3 Contour de la Motte 35044 RENNES ; Téléphone : 02 23 21 28 28) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr.